

# ASSOCIATION DES JOURNALISTES PÉRIODIQUES BELGES ET ÉTRANGERS

UNION PROFESSIONNELLE RECONNUE      ASSOCIATION ROYALE  
ACCREDITÉE A L'O.N.U. ET A L'O.T.A.N.      FONDÉE EN 1893  
**Siège Social** : rue Beckers 9 - 1040 Bruxelles  
☎0472 54 25 71 - **Courriel** : contact@ajpbe-vbbjpp.eu



**A.J.P.B.E.**  
**V.B.B.J.P.P.**

## BULLETIN D'AFFILIATION

Je soussigné(e) sollicite mon admission en qualité de

\*membre effectif de l'Association des Journalistes Périodiques Belges & Étrangers.

Nom/Nom de jeune fille (en capitale) .....

Prénoms (souligner le prénom usuel).....

Pseudonymes éventuels .....

Adresse ..... N°..... Bte .....

Canton postal..... Localité.....

Pays ..... Nationalité.....

Téléphone privé ..... professionnel .....

Lieu et date de naissance ..... Registre national .....

Courriel .....

Profession (\*) : presse écrite      dessinateur de presse,      autre fonction journalistique

et/ou audiovisuelle,      éditeur et/ou directeur      à préciser .....

presse photographique      de périodique,      .....

et/ou cinématographique,      attaché de presse ou      .....

Je collabore aux organes suivants	en qualité de	depuis le
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient exploitées dans le cadre de notre relation professionnelle et ce, en application du «Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)». Le présent consentement est valide tant et aussi longtemps que je paie ma cotisation annuelle.

(Inscrivez "j'accepte" et signez) ..... le .....  
signature

(\*) Souligner ce qui convient.

Noms de deux membres parrainant la candidature : .....

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour devenir membre effectif de l'A.J.P.B.E., il faut collaborer à une ou plusieurs publications/ou/émissions périodiques et être admis par le Collège des Syndics et le Conseil d'Administration.

Le droit d'entrée se monte à 60 Euros (pas de droit d'entrée pour les stagiaires).

La cotisation annuelle est de 60 Euros pour les membres résidant en Belgique.

75 Euros pour les membres résidant à l'étranger.

Le bulletin d'affiliation définitif doit être accompagné de :

- six articles ou enregistrements signés ou conçus par le candidat, et publiés ou émis récemment (joindre les publications ou grilles audiovisuelles avec références justificatives pour les articles ou émissions). Pour les stagiaires : copies électroniques du diplôme, du mémoire et des références de stages;
- une photo récente, format carte d'identité ;
- toutes pièces pouvant documenter le Conseil d'Administration sur les activités du candidat : journalisme, pseudonyme, attestation de rédacteurs, etc...

AVIS DU COLLEGE DES SYNDICS	DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du.....	Séance du.....
.....	.....
Syndic                      Syndic                      Syndic	Secrétaire Général                      Président